

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Date de convocation : 02/03/20

Nombre de conseillers présents : 9

Absent : Stéphane MASSON

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Annick BONNIEZ, Maire.

Etaient présents : Annick BONNIEZ, Jacques REY, Florent CARRET, Alexia ROSSET, Sylvain TRAVERS, Hervé FEROU-PLATTET, Ghislain REGAIRAZ, Marlène DUMOULIN et Franck ORSOLA

A été nommé secrétaire de séance : Franck ORSOLA

Madame le Maire ouvre la séance à 19h

DELIBERATIONS :

1/ Le CDG 73 souhaite recueillir notre mandat pour le lancement d'une consultation pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires.

En effet le précédent contrat souscrit par la commune le 1^{er} janvier 2017, dans ce cadre, arrive à échéance le 31 décembre 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De donner un avis favorable

2/ Le CDG 73 souhaite mettre en œuvre une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation pour le risque « Prévoyance »

En effet le précédent contrat conclu le 1^{er} janvier 2015 arrive à échéance le 31 décembre 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De donner un avis favorable

BUDGET

En raison des difficultés rencontrées à la Trésorerie il nous est impossible de voter le compte de gestion

Conséquence Jacques a présenté un compte administratif provisoire car nous ne pouvons pas affecter les résultats 2019

Ce qu'il faut retenir :

1/ INVESTISSEMENT

Le principal investissement fut la 2^{ème} tranche de la piste avec 128 000 €.

Les travaux sont terminés

Un prêt relai en cours de 200 000 € finance l'avance de subvention et la TVA ce qui explique le fort excédent global.

Les autres investissements sont :

Le réaménagement du studio et la salle des fêtes pour 61 500 €

Le raccordement des bassins de Gratteloup et du Villard sur l'ancienne source pour 13 500 €

Différents matériels pour 5 000 €

2/ FONCTIONNEMENT

Les charges générales sont maîtrisées et en baisse très sensible

Les autres dépenses sont incompressibles mais conformes aux prévisions

La fiscalité est en hausse de 2 000 euros

La baisse des dotations de l'état fait encore perdre 1 400 €

Le confortable excédent de fonctionnement 441 600€ servira pour :

Couvrir le déficit d'investissement de 151 000 €

Rembourser le prêt relais de 200 000 €

Financer les travaux d'éclairage et d'isolation du studio

Financer les travaux décidés par le futur conseil

Une attention particulière devra être portée :

à la trésorerie en raison d'un retard d'encaissement de la subvention de la piste.

Au maintien de notre commune en zone défavorisée pour des taux de subvention du CG au même niveau

Les ratios de gestion sont bons (note globale 85/100 contre 31/100 en 2014) et l'endettement baisse à 917 euros /habitants couvert à 72% par des locations

ADRESSAGE

Le conseil municipal adopte les propositions de la commission du même nom

CF tableau excel joint

DIVERS

L'ensemble des conseillers ainsi que madame le Maire remercient chaleureusement Jacques REY pour ses 30 ans d'implication à la commune d'ECOLE.

Fin de séance 21h 45